

Après les dollars, les restrictions sur la livre libanaise s'aggravent

La Banque centrale semble être décidée, depuis la semaine dernière, à réduire coûte que coûte la masse monétaire en livres circulant sur le marché.

Par [Julien RICOUR-BRASSEUR](#) et [Philippe HAGE BOUTROS](#)

De bruits de couloir en rumeurs assourdissantes, l'agitation de ce début de semaine au sein du secteur bancaire relative à la possibilité que la Banque du Liban (BDL) injecte moins de liquidités en livres sur le marché a finalement été confirmée hier aussi bien par l'intéressée que par de nombreuses sources issues du secteur bancaire.

Dans un communiqué cryptique publié hier, la Banque centrale a en effet reconnu avoir indirectement limité les quantités de livres qu'elle distribue habituellement aux banques, tout en se défendant d'être intervenue sur les plafonds de retraits que celles-ci accordent à leurs clients. Une mesure qui laisse malgré tout craindre la mise en place de nouvelles restrictions sur les retraits d'espèces en livres que peuvent effectuer les clients des banques du pays – et qui coexisteront avec les limites déjà imposées depuis un an sur les opérations réalisées à partir des comptes en devises.

Ironie de l'histoire, la décision de la BDL intervient à quelques jours de l'anniversaire de la « thaoura », le mouvement de contestation populaire qui a démarré le 17 octobre dernier, et en marge duquel les banques du pays avaient officialisé une partie des restrictions qu'elles avaient commencé à mettre en place dès les premiers mois de la crise économique et financière que traverse toujours le Liban.

Des garanties boiteuses

Qualifiant d'« erronées » les informations sur ce sujet relayées depuis plusieurs jours par « des sources bancaires et certains médias », le gouverneur de la BDL, Riad Salamé, a notamment expliqué que « le mécanisme (mis en place) prévoit de plafonner les retraits effectués par les banques à partir de leurs comptes courants auprès de la Banque centrale ». « Lorsque ces plafonds sont dépassés, les montants requis seront déduits des comptes bloqués que possèdent les banques à la BDL », a-t-il ajouté. Il a de plus souligné que les montants que les banques pouvaient retirer à partir de leurs comptes bloqués (dépôts à terme ou certificats de dépôts) n'étaient pas plafonnés.

Des garanties boiteuses, selon plusieurs banquiers qui dénoncent le procédé. « Les établissements bancaires s'approvisionnent généralement en espèces auprès de la BDL, en fonction de leurs besoins. Concrètement, la BDL voudrait limiter les retraits de livres effectués par les banques à partir de leur compte courant, qui ne leur rapporte rien, pour les contraindre à alimenter leurs besoins en livres en ponctionnant des comptes sur lesquels elles encaissent une rémunération. Cela revient à les forcer à perdre de l'argent pour pouvoir fournir des livres en espèces aux déposants », résume une source bancaire. « Or les rémunérations issues des certificats de dépôts ou des dépôts à terme constituent, dans le contexte de crise actuel, une des dernières sources de revenus sur lesquelles les banques peuvent encore compter, vu que l'activité de prêt est inexistante et que l'État a fait défaut sur sa portion de dette publique en devises », poursuit-elle. « La seule issue possible pour les banques restera alors de limiter les plafonds de retraits en livres de leurs clients », enchaîne une seconde source bancaire qui évoque une mesure « destructrice aussi bien pour la confiance vis-à-vis du secteur que pour une économie déjà à plat », ajoute-t-elle.

Une surabondance de livres

Dans les faits, et selon des informations collectées hier par L'Orient-Le Jour, certaines banques ont déjà décidé de baisser les plafonds de retraits en livres libanaises pour les déposants tandis que d'autres envisagent de le faire dans un futur proche. De plus, certaines planifient également de cesser totalement les retraits de livres au guichet pour n'en limiter la possibilité qu'aux distributeurs automatiques. Ainsi, dans un SMS envoyé à ses clients, un des établissements du pays a annoncé avoir plafonné les retraits de livres à 750 000 livres par jour et 5 000 000 de livres par semaine (des niveaux inférieurs à ceux qu'elle autorisait avant) – sans préciser s'il s'agissait de ceux effectués par carte ou au guichet. Une autre a réduit les plafonds de retraits pouvant être effectués dans le cadre du dispositif mis en place par la circulaire n° 151 à 250 dollars par semaine. « Il faudra encore attendre quelques jours pour voir comment l'ensemble des banques vont réagir à cette mesure », relève la première source interrogée.

Publiée le 21 avril 2020, la circulaire permet aux titulaires de comptes en devises au Liban, soumis aux restrictions bancaires imposées de fait depuis un an, de retirer une partie de leur argent en livres à un taux plus élevé que la parité officielle de 1 507,5 livres pour un dollar. La BDL a prorogé vendredi dernier la durée d'application de ce dispositif, qui fait partie de la flopée de mesures qu'elle a adoptées pour tenter de mitiger les effets de la crise – sans pour autant chercher à s'attaquer à ses causes profondes. Cette conjoncture s'est caractérisée par un effondrement de la livre qui a résulté de la crise de liquidités en dollars que connaissent les banques depuis l'été 2019 au moins et de la surabondance de livres sur le marché à laquelle la BDL a largement contribué en imprimant de la monnaie (la circulation d'espèces a dépassé les 19 000 milliards de livres à fin juillet, soit un bond de 270,3 % en rythme annuel).

Terminaux de paiements peu utilisés

Or la BDL semble décidée depuis la semaine dernière à réduire coûte que coûte la masse monétaire en livres circulant sur le marché. Vendredi dernier, la Banque centrale a en effet édicté une autre mesure (circulaire n° 573) imposant aux importateurs qui achètent des dollars à la BDL au taux officiel dans le cadre de ses mécanismes de subventions aux importations de lui ramener leurs livres en espèces alors qu'ils pouvaient jusqu'à présent les transférer à partir de leurs comptes bancaires.

« Il s'agit de réduire le déséquilibre entre les paiements en dollars libanais et ceux en livres libanaises, ainsi que de forcer les Libanais à utiliser leurs dollars frais », explique une source financière. L'expression « lollars » ou « dollars libanais » désigne les devises

placées sur des comptes bancaires soumis à restrictions et qui peuvent être retirés en livres au taux de 3 900 livres pour un dollar – soit le plafond imposé aux agents de change agréés par la BDL. Ces « dollars libanais » s’opposent aux « dollars frais », les devises économisées en espèces par les Libanais, ou reçues de l’étranger, et qui s’échangent depuis un an sur le marché noir selon le taux du jour.

S’il est assez cohérent que la BDL cherche à réduire la masse monétaire en livres pour stabiliser la parité entre la monnaie nationale et le billet vert (il fallait autour de 8 000 livres hier pour acheter un dollar sur le marché noir), la façon dont elle souhaite s’y prendre interpelle à plusieurs niveaux.

Il y a tout d’abord le fait que les paiements en espèces sont, avec ceux en chèques, encore majoritaires dans l’économie libanaise, par rapport aux paiements dématérialisés, notamment par carte par exemple. De nombreux agents économiques – propriétaires de logement, de générateurs privés, petits commerces, transports publics et taxis, gérants de lieux récréatifs et même certains fonctionnaires ou assimilés pour facturer leurs prestations administratives – acceptent en effet uniquement les paiements en espèces. « Peu d’entrepreneurs et d’entreprises possèdent des terminaux de paiements dans le pays », confirme une des sources contactées.

Risque d’implosion sociale

« Or la combinaison entre la circulaire n° 573 et la décision de la BDL de resserrer les modalités d’approvisionnement des banques en livres vont amplifier cette tendance car les importateurs qui bénéficient des subventions vont être tentés de refuser les paiements par carte en prétextant avoir besoin de livres pour acheter leurs dollars à la BDL », relève une des sources bancaires interrogées. « Même les importateurs qui ne bénéficient d’aucun soutien de la BDL doivent de toute façon se fournir sur le marché des changes – noir ou agréé – où les transactions se font en espèces », ajoute-t-elle.

Au-delà de ces conséquences probables, tous les interlocuteurs consultés reprochent surtout à la BDL de continuer d’imposer des méthodes aussi bancales que discriminantes envers les déposants – sans parler des personnes exclues du système bancaire et qui représentent 55 % de la population, selon une étude réalisée par la Banque mondiale en 2017 (Global Findex). « Diminuer la masse monétaire en circulation sur le marché local pour réduire l’inflation est une étape nécessaire. Mais aujourd’hui, la BDL l’applique sans aucune structure pour l’accompagner. Elle ne s’attaque pas à la racine du problème qui demeure la sortie de milliards de dollars du système bancaire libanais à la fin de l’année dernière », reproche une des sources financières susmentionnées.

Enfin, si elle risque effectivement de limiter la marge de manœuvre des spéculateurs sur le dollar au marché noir – même s’il y a un risque qu’un marché noir de la livre se développe –, la décision de la BDL va, pour toutes les raisons évoquées, contribuer à un peu plus pénaliser le PIB, qui devait de toute façon terminer l’année sur une contraction à deux chiffres, selon les différentes estimations publiées jusqu’ici. « Le fait que les ménages n’aient plus suffisamment d’espèces pour régler les entreprises qui n’acceptent plus d’autres modes de paiement va en fin de course impacter la consommation. C’est une façon assez autoritaire de chercher à diminuer les importations et donc la demande de dollars sur le marché, si c’est bien l’effet recherché à un moment où la BDL tente de préserver ses réserves de devises qu’elle ponctionne pour financer les mécanismes de subventions aux importations », conclut le second banquier interrogé.

Toutes les sources interrogées appréhendent l’impact social que pourrait avoir la mesure de la BDL, tandis que certains milieux s’organisent déjà. Réunie hier devant l’antenne de la Banque centrale à Jounieh (Kesrouan), la Ligue des déposants a prévu de s’exprimer aujourd’hui sur cette décision qui va « à nouveau réduire la valeur de l’argent en banque des Libanais et particulièrement mettre à mal les petits et moyens déposants ». De même, présageant des « répercussions potentiellement dévastatrices sur la consommation des ménages, l’activité commerciale et le circuit économique », le président de l’Association des commerçants de Beyrouth (ACB), Nicolas Chammas, a convoqué les agents économiques et la presse à une « réunion exceptionnelle et d’urgence » ce vendredi 16 octobre au siège de l’ACB à 11 heures.